

Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la recherche

Ministère de la Culture et de la
Communication

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHÉCAIRES ADJOINTS SPÉCIALISÉS

Fonction publique d'État

Concours externe - Concours interne
Session 2010

Rapport du jury

par

Claire VAYSSADE

Inspectrice générale des bibliothèques

Présidente du jury



Octobre 2010

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

CONCOURS EXTERNE /CONCOURS INTERNE

SESSION 2010

Octobre 2010

1 LE CADRE GÉNÉRAL.....	4
1.1. Le statut	4
1.2. Le recrutement.....	4
1.2.1. <i>Les modalités.....</i>	<i>4</i>
1.2.2. <i>Le type d'épreuves.....</i>	<i>5</i>
2. LE CONCOURS 2010.....	6
2.1. Les emplois	6
2.2. L'organisation et le calendrier.....	6
2.3. Les inscriptions et les candidats	7
2.4. Le jury.....	9
3. LES ÉPREUVES	9
3.1. Les épreuves d'admissibilité	9
3.1.1. <i>Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel</i>	<i>9</i>
3.1.2. <i>L'épreuve de traitement documentaire.....</i>	<i>10</i>
3.1.3. <i>Les résultats des épreuves écrites d'admissibilité.....</i>	<i>13</i>
3.2. Les épreuves d'admission.....	14
3.2.1. <i>Interrogation et conversation avec le jury</i>	<i>14</i>
3.2.2. <i>Méthodologie de recherche documentaire</i>	<i>15</i>
3.2.3. <i>L'épreuve facultative de langues.....</i>	<i>17</i>
4. LES RÉSULTATS (ADMISSION).....	18
4.1.1. <i>Concours externe</i>	<i>18</i>
4.1.2. <i>Concours interne.....</i>	<i>18</i>
5. Tableaux statistiques.....	19
5.1. Statistiques relatives au concours externe.....	19
5.2. Statistiques relatives au concours interne	20
Remerciements.....	22
ANNEXES	23

1 LE CADRE GÉNÉRAL

1.1. Le statut

Le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés a été créé par le décret n° 92-30 du 9 janvier 1992 portant statut particulier de ce corps (modifié par le décret n°2007-654 du 30 avril 2007 portant modification de certaines dispositions statutaires relatives à des corps de catégorie B de la fonction publique de l'Etat); l'article 1^{er} stipule qu'il est "classé dans la catégorie B prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984. Il constitue un corps à vocation interministérielle relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur."

L'article 2 précise que "les bibliothécaires adjoints spécialisés sont chargés des tâches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence. Ils participent également à l'accueil du public.

Il exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels."

1.2. Le recrutement

1.2.1. *Les modalités*

Aux termes de l'article 4 du décret, les bibliothécaires adjoints spécialisés sont recrutés par voie de concours :

Modifié par Décret n°2010-17 du 6 janvier 2010 - art. 1

Les bibliothécaires adjoints spécialisés sont recrutés par la voie des deux concours ci-après :

1° Un concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau III, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées au chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

2° Un concours interne ouvert, pour la moitié au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre du présent article, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant justifiant au 1er janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les emplois mis aux concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribués aux candidats de l'autre catégorie dans la limite de 20 p. 100 de l'ensemble des postes mis aux concours.

1.2.2. Le type d'épreuves

Les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés sont fixés par l'arrêté du 13 mai 1994 (J.O. du 02 juin 1994) modifié par l'arrêté du 05 février 2009 (J.O. du 26 février 2009). Ce dernier arrêté renvoie à un programme, consultable en ligne à l'adresse :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=24014

L'arrêté du 5 février 2009 avait pour objectif de mettre à jour la nature de certaines épreuves, pour tenir compte des évolutions dans les normes et les pratiques professionnelles de signalement et de traitement bibliographique des documents.

La rénovation des épreuves a été mise en œuvre pour la première fois lors de la session 2010 du concours.

Les résultats présentés plus avant montrent que les candidats ont su s'adapter à ces évolutions, avec notamment une moyenne des notes élevée.

▪ Épreuves écrites d'admissibilité

L'écrit se compose de deux épreuves obligatoires, identiques pour les candidats externes et internes :

- Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel. *Durée : 3 h (coefficient 3)*
- Traitement de questions et (ou) résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès), en relation avec le programme annexé à l'arrêté. *Durée : trois heures (coefficient 2)*. Pour cette épreuve, l'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve est éliminatoire.

▪ Épreuves orales d'admission

L'oral se compose également de deux épreuves obligatoires :

- Interrogation sur un sujet, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (*Préparation : vingt minutes ; interrogation : dix minutes ; conversation : dix minutes ; coefficient 3*).

- Épreuve de méthodologie de recherche documentaire, à partir d'un sujet tiré au sort au début de l'épreuve, suivie de questions sur les répertoires bibliographiques et les banques de données, leur classement et leur indexation (*préparation : 20 minutes ; interrogation : 20 minutes ; coefficient 2*).

En outre, il comporte une épreuve d'admission facultative :

- Traduction orale et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat lors de son inscription) portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation. Seuls sont pris en compte en vue de l'admission les points au-dessus de la moyenne (*préparation : 20 minutes ; traduction : 10 minutes ; commentaire : 10 minutes ; coefficient 1*).

2. LE CONCOURS 2010

2.1. Les emplois

L'arrêté du 24 juin 2009 (journal officiel du 14 juillet) autorisait l'ouverture d'un concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés au titre de l'année 2010.

L'arrêté du 11 mars 2010 (Journal officiel du 23 mars) a fixé au titre de l'année 2010 le nombre de postes offerts à :

- 29 pour le concours **externe**
- 19 pour le concours **interne**

« En outre, 3 postes seront offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat » (recrutement de travailleur handicapé).

2.2. L'organisation et le calendrier

La présidente a réuni les membres du jury le lundi 23 novembre dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France, pour préciser les modalités des épreuves et l'organisation logistique du concours (calendrier de déroulement, composition des commissions etc.) ;

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont tenu les 23 et 24 mars 2010 ;

La réunion de remise des copies s'est tenue le 9 avril au Service inter académique des examens et concours, à Arcueil ;

La réunion du jury pour l'admissibilité s'est tenue le 11 mai au lycée Diderot à Paris 19^{ème} ;

La réunion des membres du jury de langues s'est tenue le mercredi 12 mai au Ministère de l'éducation nationale, DGRH, 72 rue Regnault, Paris 13^{ème} ;

Les épreuves orales se sont déroulées du 1^{er} au 3 juin 2010 inclus au Foyer des lycéennes, rue du Dr Blanche, Paris 16^{ème}. La réunion d'admission s'y est tenue le vendredi 4 juin.

Concours externe et interne session 2010	
Arrêté autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de BAS	24 juin 2009
Inscriptions	Septembre 2009
Arrêté fixant le nombre d'emplois offerts	11 mars 2010
Épreuves écrites d'admissibilité	23-24 mars 2010
Réunion d'admissibilité	11 mai
Épreuves orales d'admission	1-3 juin
Réunion d'admission	4 juin

2.3. Les inscriptions et les candidats

Tout comme en 2009, le nombre d'inscriptions s'est maintenu à un niveau élevé, atteignant un total de 2 407 inscrits, concours externe et interne réunis. Le nombre d'inscrits au concours externe a triplé entre 2008 et 2010. Il a doublé pour le concours interne.

	Inscrits	Présents à l'écrit	% d'inscrits présents
2008	581	289	49,7
2009	1 496	485	32,4
2010	1 754	500	28,5

Tableau de présence aux épreuves écrites (Concours externe)

	Inscrits	Présents à l'écrit	% d'inscrits présents
2008	344	250	72,6
2009	612	304	49,6
2010	653	285	43,6

Tableau de présence aux épreuves écrites (Concours interne)

La très forte déperdition entre le nombre de candidats inscrits au concours et le nombre de candidats présents aux épreuves constatée en 2009 s'est encore accentuée en 2010. Pour le concours externe, moins d'un tiers des candidats était présent.

NB : Candidats inscrits concours interne: 672 (612 dossiers recevables en 2009, 344 en 2008).

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans les centres académiques suivants :

Centres de concours	Inscrits concours externe	Présents concours externe	Inscrits concours interne	Présents concours interne
Aix-Marseille	81	15	30	18
Amiens	38	11	10	3
Besançon	34	9	10	2
Bordeaux	100	41	23	5
Caen	24	5	6	1
Clermont-Ferrand	36	18	5	1
Corse	2	0	3	0
Dijon	38	12	9	2
Grenoble	80	32	18	11
La Réunion	25	5	12	5
Lille	129	39	39	19
Limoges	34	12	5	2
Lyon	89	28	34	18
Montpellier	69	15	28	6
Nancy-Metz	73	26	15	3
Nantes	70	13	14	9
Nice	22	6	13	6
Orléans-Tours	43	7	10	2
Poitiers	26	9	13	6
Reims	27	8	13	4
Rennes	74	17	22	7
Rouen	50	12	17	6
Strasbourg	41	27	13	11
Toulouse	84	30	19	7
Paris-Versailles-Créteil	376	86	231	117
Guadeloupe	26	6	16	4
Guyane	3	0	3	1
Martinique	43	5	15	6
Mayotte	11	5	3	1
Nouvelle Calédonie	2	0	1	1
Polynésie française	4	0	3	1
TOTAL 2010	1 754	500	653	285

2.4. Le jury

En 2010, le jury se composait de 57 membres, dont 35 exerçant en Ile de France et 22 dans les autres régions. Le jury d'oral se composait de 25 membres et de 4 suppléants. Neuf membres composaient le jury d'épreuves orales de langues.

Le jury a été peu renouvelé en 2010, car il l'avait été de façon sensible l'année précédente. Les 57 membres se répartissent entre 33 conservateurs et conservateurs généraux, 1 bibliothécaire et 23 BAS. On peut regretter la surreprésentation des cadres (dont 9 directeurs de SCD ou de départements) qui sont, de par leurs fonctions, peu disponibles pour suivre l'ensemble des épreuves, surtout lorsqu'ils cumulent cette charge avec la participation au jury d'autres concours. On regrette également la quasi absence de bibliothécaires, qui encadrent directement les BAS dans leurs activités et dont les compétences techniques seraient les bienvenues. Fort heureusement, les bibliothécaires adjoints spécialisés apportent une contribution indispensable à l'organisation et la réussite de ce concours.

3. LES ÉPREUVES

Première année de mise en œuvre de la réforme des épreuves telle que publiée dans l'arrêté du 5 février 2009.

3.1. Les épreuves d'admissibilité

3.1.1. Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel

Le sujet était le suivant : « *Maintenir une collection vivante : conserver, éliminer, communiquer* ». Vous illustrerez votre analyse par des exemples précis.

Il se présentait sous forme d'un libellé thème, permettant au candidat un développement relativement libre, avec plusieurs plans possibles. Il relève de ce que l'on peut qualifier de « grandes missions structurelles » des bibliothèques, qu'elles soient universitaires, publiques ou à rayonnement national.

Les bons travaux montraient que les candidats avaient défini les concepts, notamment celui de collection, saisi les enjeux du sujet et montré l'interdépendance entre conservation, élimination et communication ; les notions de politique documentaire, traduites par une charte, de plan de développement des collections, de politique de conservation (avec les plans de conservation partagée) étaient attendues, illustrées par des exemples appropriés, parfois même tirés d'expériences étrangères (la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne). Des développements sur la coopération documentaire en matière de complémentarité des collections et de conservation partagée étaient également pertinents. Enfin, il a été fait mention de la notion d'évaluation (de politique documentaire ou de conservation).

Le sujet concernait bien entendu tous les types de documents (imprimés, audiovisuels et électroniques), sans exclusive. On regrette que les ressources numériques (et leurs spécificités en matière de conservation) aient été peu abordées, tout comme les supports audiovisuels et l'image fixe.

A l'inverse, de nombreuses copies étaient bien en-deçà des exigences attendues, les principaux travers étant :

- un plan en 3 parties juxtaposées (conserver, communiquer, éliminer), sans transition et sans relation organique entre elles ;
- un traitement technique du sujet, décliné en une suite d'opérations de routine, en particulier dans le cas de la conservation mais sans problématique ni mise en perspective ;
- Les exemples sont trop rares. Le plus souvent, ils sont mal exploités (peu ou pas de lien avec l'argumentation), et d'une décevante banalité. Attention également à être précis et à mentionner que « la nouvelle bibliothèque des grands moulins » dépend du service commun de l'Université de Paris 7.
- le terme de « communication » souvent employé à contresens, conduisant à des développements sur les expositions ou la communication institutionnelle, alors qu'il revêt une acception spécifique dans les bibliothèques.

Plus généralement, de nombreuses compositions se font le reflet d'une vision désuète et ingénue de la bibliothèque, où « le bibliothécaire » agit seul, décide seul, être idéalisé, éloigné de toute contingence (« les coups de cœur du bibliothécaire »), quand il n'est pas confondu avec un critique littéraire ou un libraire indépendant ! Trop rares sont les copies où les activités professionnelles sont le fait d'une équipe, et où les collections sont constituées pour un ou des publics qu'on a pris le soin d'identifier au préalable ; trop rares aussi les copies qui abordent l'importance de la formation du personnel.

3.1.2. L'épreuve de traitement documentaire

Traitement de questions et (ou) résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès

Cette nouvelle épreuve remplace celle de rédaction de notices bibliographiques. Elle est destinée, non seulement à vérifier que les candidats connaissent les règles normalisées de la description bibliographique et de ses accès, mais qu'ils comprennent les enjeux du traitement documentaire dans l'identification et l'accès aux ressources, en particulier dans le contexte de l'information disponible en ligne.

Pour cette première session, l'épreuve comportait neuf rubriques, qui se répartissaient entre des questions théoriques et des résolutions de cas pratiques :

- Deux questions de cours sur les points d'accès et la définition du *Dublin Core* ;
- Une question demandant au candidat de proposer un affichage public dans un catalogue de bibliothèque en ligne (OPAC) à partir d'une notice en format InterMarc ;

- Trois questions portant sur la rédaction des points d'accès sous forme normalisée, soit à partir d'une description bibliographique, soit à partir d'un fac-similé de page de titre ;
- Deux questions « classiques » de rédaction d'une notice bibliographique et de ses accès auteurs et titres à partir de fac-similés de pages de titres. La seconde portait sur un fac-similé de documents en allemand, anglais, espagnol et italien, à traiter au choix ;
- Une question portant sur la description bibliographique et les spécificités d'une publication en série.

Question n° 1

Qu'est-ce qu'un point d'accès ?

- **donner une définition générale en indiquant l'utilité des points d'accès**
- **indiquer quels sont les points d'accès essentiels pour une notice bibliographique.**

(10 lignes maximum)

Réponse attendue : connaître les principes internationaux de catalogage de l'IFLA (http://www.ifla.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf), ou les définitions du fascicule de documentation « Choix des accès à la description bibliographique ».

Trois notions devaient figurer dans la définition : les points d'accès constituent les éléments d'une notice bibliographique, les notices sont liées à une ressource ou à un document, enfin la recherche s'effectue dans un catalogue ou un fichier bibliographique.

Les points d'accès auteurs et titres sont le plus souvent mentionnés, mais les accès sujets oubliés par la majorité des copies.

Question n° 2

Qu'appelle-t-on Dublin Core ? (5 lignes maximum)

La réponse devait donner la définition précise du *Dublin core* et mentionner quelques éléments parmi ceux qui constituent les 15 éléments de base de la description. Elle devait comporter la notion de métadonnées descriptives, de structure pour l'identification d'une ressource et la création de liens entre plusieurs ressources numériques ou physiques.

Question n° 3

La notice ci-dessous est présentée dans un format MARC.

Proposez une présentation pour un affichage public dans un OPAC.

Indiquez les formes normalisées des accès auteurs. Quels sont les accès normalisés par sujet.

Objectif : reconnaître, dans un format codé, les éléments essentiels d'une notice bibliographique (description et accès auteurs et sujets) et montrer comment on peut présenter ces données pour un affichage public dans un catalogue de bibliothèque. Autrement dit, opérer la distinction entre l'encodage des informations par le professionnel et leur présentation sous forme claire et lisible par l'utilisateur du catalogue.

La présentation de type ISBD n'est pas un affichage OPAC, mais déjà de type professionnel.

La connaissance des formes normalisées des vedettes auteurs est maîtrisée ; à noter que l'année de naissance de (des) auteur(s) doit figurer dans la vedette, lorsqu'elle est connue.

Les accès matière du référentiel RAMEAU étaient connus ; le jury a accepté une présentation de type *mots matières*.

Question n° 4

A partir de cette notice et des éléments d'information figurant ci-dessous, rédigez les accès normalisés auteurs et titres ainsi que les renvois des formes rejetées si nécessaire.

Cette notice de catalogue d'exposition a posé des difficultés à nombre de candidats. Les normes et paragraphes auxquels il fallait se référer étaient Z 44-061, § 3.2.1.1 ; Z 44-059 §1.1.2.6 et 2.2 ;

Le titre de forme d'un catalogue d'exposition doit aussi donner le lieu précis de l'exposition (nom du musée etc.) en complément de la mention de la ville (Z 44-061 §1.1.2.6).

Une notice d'autorité était attendue pour indiquer la forme retenue du nom de l'auteur du catalogue (Páez Elena Santiago).

Rappelons aussi l'importance de la transcription des caractères et de leurs signes diacritiques.

Question n° 5

Pour le rapport officiel dont les éléments d'information figurent contre, donnez les accès normalisés auteurs.

Objectif : bien construire l'accès à la collectivité auteur.

Si l'autorité *personne physique* a été bien identifiée, la mention de fonction de *rédacteur* manquait souvent.

Question n° 6

Pour les actes de congrès dont la page de titre et des éléments d'information figurent ci-contre, rédiger uniquement les accès normalisés auteurs et titres, ainsi que la notice d'autorité de la vedette de congrès.

Il était précisé qu'il s'agissait d'un congrès afin que le candidat n'ait à traiter que les accès normalisés, en s'appuyant sur la forme et la structure des vedettes de collectivité auteurs de la norme Z 44-061 ; la construction de la vedette de congrès n'a de ce fait pas posé de problème particulier. En revanche, l'identification des collectivités auteurs est le plus souvent défailante.

Question n°7

Rédiger la notice bibliographique, les accès normalisés auteurs et titres pour le document représenté par un fac-similé (1 page) ci-contre.

Objectif : savoir appliquer une norme. La résolution de la zone 1 de cet exercice était parfaitement détaillée au §7.2.1.1.1 de Z44-050.

Question n° 8

Rédiger la notice bibliographique et les accès normalisés auteurs et titres pour l'un des quatre documents représentés par les fac-similés qui suivent.

Choisir une seule langue : allemand ou anglais ou espagnol ou italien

(Chaque fac-similé comporte une seule page).

Le choix s'est majoritairement porté sur le document en langue anglaise, langue pour laquelle la principale difficulté est l'utilisation des majuscules qui ne doivent pas être transcrites selon l'usage des pages de titre anglo-américaines. De plus, le nom de nationalité commence par une majuscule en anglais.

Pour l'exemple en espagnol, la mention de prix littéraire ne devait pas être transcrite.

Chaque exemple comportait une collection, qui devait être identifiée.

Question n° 9

Quelle est la particularité de la publication représentée par le fac-similé ci-contre ?

Quels éléments spécifiques comportera sa description bibliographique ?

Rédigez uniquement la description bibliographique de ce document.

Les candidats ont généralement su identifier un périodique ; par contre, ils n'ont pas tous eu le réflexe de se reporter à la norme dans laquelle ils auraient trouvé les indications nécessaires à une réponse théorique et les éléments spécifiques à la description bibliographique des ressources continues.

3.1.3. *Les résultats des épreuves écrites d'admissibilité*

Candidats présents	500	100%
Candidats éliminés*	156	31,2%
Candidats non éliminés	344	68,8%
Candidats admissibles	75	15%

Pourcentage d'admissibilité au concours externe

* Candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20

Au concours externe, la note moyenne (copies blanches non comprises) se situe autour de 8,5 pour chacune des deux épreuves, légèrement en retrait par rapport aux années précédentes, plus proches de 9/20. Les candidats **non éliminés** ont quant à eux obtenu une moyenne de 10,04/20, et ceux qui sont admissibles une moyenne de 13,4/20, ce qui montre la bonne prestation d'ensemble. La nouvelle épreuve de traitement documentaire n'a donc pas fait baisser la moyenne de la notation, bien au contraire.

	Note maximale	Note minimale	Note moyenne
Composition	17	0,5	8,45
Traitement de questions	18,5	0	8,5

Notes du concours externe

Candidats présents	285	100%
Candidats éliminés*	77	27%
Candidats non éliminés	208	73%
Candidats admissibles	50	17,5%

Pourcentage d'admissibilité au concours interne

* Candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20

Au concours interne, la note moyenne est comparable à celle des années précédentes. Les candidats du concours interne **non éliminés** ont obtenu une moyenne de 10,72/20, et ceux qui sont admissibles une moyenne de 13,93/20, ce qui montre la bonne prestation d'ensemble.

	Note maximale	Note minimale	Note moyenne
Composition	17	0,5	8,8
Traitement de questions	17,5	0	9,9

Notes du concours interne

3.2. Les épreuves d'admission

3.2.1. Interrogation et conversation avec le jury

Interrogation sur un sujet tiré au sort, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (préparation : 20 mn ; interrogation : environ 10 mn ; conversation : environ 10 mn ; coefficient 3).

Les sujets proposés aux candidats couvrent toutes les thématiques du champ des bibliothèques et de leur environnement. A titre d'exemple, nous citerons les sujets suivants : « la place des périodiques dans les bibliothèques », « Services gratuits, services payants en bibliothèque », « Le livre numérique », ou encore « Bibliothèques et publics en difficulté ».

Le jury attend une présentation claire et structurée du sujet à présenter, par laquelle le candidat doit mettre ses connaissances en perspective, et faire preuve d'un point de vue personnel et critique.

Le jury a auditionné d'excellents candidats, qui ont fait un exposé bien construit, nourri d'exemples personnels et pertinents, et ont montré qu'ils maîtrisaient le sujet. Les réponses aux questions des examinateurs témoignaient d'une bonne culture générale, doublée d'une

connaissance approfondie des questions bibliothéconomiques, de l'organisation des bibliothèques françaises, de leur fonctionnement et des principaux enjeux auxquels elles sont confrontées.

Lors de la conversation avec le jury, des candidats ont montré l'étendue de leur culture professionnelle et de leur curiosité à l'égard des grands débats tels que la place des bibliothèques dans la cité, la baisse de fréquentation des usagers etc.

D'autres, par contre, n'ont pas su se dégager d'un contexte professionnel restreint, pour les candidats déjà en poste, ou n'ont pas su mettre en avant des connaissances acquises par la consultation de la littérature spécialisée, par exemple.

Il recommande fortement au candidat :

- de pratiquer une veille active dans le domaine documentaire, par la lecture régulière et approfondie de la documentation professionnelle, pour partie facilement accessible en ligne (*Bulletin des bibliothèques de France*, *Bibliothèques de l'ABF*, *Documentaliste-sciences de l'information*, lettres d'information etc.) et la consultation régulière des sites de bibliothèques ou d'organismes documentaires (BnF, BPI, ABES etc.).
- de s'entraîner à présenter un sujet dans un délai imparti.

3.2.2. Méthodologie de recherche documentaire

L'épreuve de recherche documentaire est destinée à apprécier les capacités du futur bibliothécaire adjoint spécialisé à exercer les fonctions clés de son métier, telles que l'identification et la localisation d'information, la réponse aux demandes de renseignement bibliographique et enfin la formation à l'utilisateur, responsabilité de plus en plus souvent dévolue aux BAS.

La question posée à l'épreuve porte sur un sujet plus ou moins large, mais ne nécessite pas de connaissance particulière de ce sujet. La prise en compte du niveau de la question est essentielle. Celle-ci peut être libellée de manière générale¹, auquel cas le candidat devra présenter le niveau de recherche choisi : il pourra, soit opter pour un niveau de réponse (niveau grand public, niveau Mastère etc.), soit donner des exemples adaptés à chaque niveau attendu, en le précisant explicitement. En effet, il va de soi que l'on ne propose pas les mêmes ressources à un étudiant de première année de licence qu'à un chercheur. Si la question est posée de manière très pointue, le candidat devra alors adapter son niveau de réponse en conséquence.

Le candidat précisera les contours chronologiques, thématiques, voire géographiques du sujet, ainsi que les langues et les supports des documents à rechercher. Sauf si le sujet ne s'y prête pas, la démarche portera sur des instruments de recherche sur tous supports, ainsi que sur les ressources électroniques et sur Internet en général.

-
1. Exemple de question avec niveau : Un étudiant en première année d'architecture recherche de la documentation sur l'histoire de Paris et de ses grands chantiers au cours des siècles. Comment orientez-vous ses recherches?
 2. Exemple de question pour laquelle le niveau doit être précisé par le candidat : Vous recherchez une documentation sur l'évolution des retraites en France, comment procédez-vous ?

Une fois le sujet posé, le candidat présentera les différents instruments de la recherche documentaire en précisant leurs avantages et leurs limites respectifs, leur éventuelle complémentarité, et surtout la méthode selon laquelle ils sont utilisés.

Il s'agit de se mettre en situation et de présenter des instruments en tenant compte des besoins exprimés dans la question. Le bon sens veut que le candidat présente en premier lieu les outils le plus facilement à disposition de l'utilisateur, à savoir le catalogue et les documents de référence de la bibliothèque qu'il fréquente.

Le candidat doit être capable de décrire la manière dont il effectue sa recherche dans les instruments qu'il mentionne : recherche auteur ou recherche sujet, utilisation d'index, d'un vocabulaire spécifique etc. Dans sa démonstration, il veillera à utiliser un vocabulaire précis.

En ce qui concerne la recherche bibliographique, le jury a constaté des confusions fréquentes entre les documents d'un auteur et ceux « sur » un auteur, entre bibliographie nationale et bibliographie commerciale, entre bibliographie ou catalogue. Ces notions de base doivent être mieux maîtrisées.

Le jury constate que globalement les candidats connaissent les principaux instruments de référence et leurs couvertures chronologiques respectives, mais de manière superficielle. C'est le cas des principaux dictionnaires et encyclopédies, et des spécificités liées à leur version imprimée et à leur version en ligne.

Quant aux dictionnaires spécialisés, ils semblent malheureusement délaissés, malgré leur rôle indispensable dans certains secteurs documentaires. Citons par exemple le *Dictionnaire encyclopédique d'histoire* de Michel Mourre dont il existe une édition complète en 5 volumes, et une abrégée en 1 volume, augmentée d'un CD-Rom (le *Petit Mourre : dictionnaire d'histoire universelle*), ou encore « le Benezit », *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays...*

Les collections encyclopédiques de vulgarisation, au format de poche, sont souvent de très bonnes introductions à un sujet. Il est indispensable de connaître les principales (*Que-sais-je ?* éditée par les PUF, *Repères* aux éditions de la Découverte, ou *Découvertes Gallimard*), et de s'en « pénétrer » afin de bien en saisir leurs caractéristiques spécifiques.

Une connaissance théorique de ces documents très répandus n'est pas suffisante pour aborder l'épreuve, et leur « fréquentation » régulière par des exercices pratiques est un préalable indispensable.

Pour ce qui concerne les outils de recherche en ligne, le jury recommande au candidat de bien connaître les ressources nationales et internationales telles que :

- les réservoirs bibliographiques (par exemple *WorldCat*),
- les catalogues en ligne des grandes bibliothèques nationales (Bibliothèque du Congrès), universitaires ou publiques,
- les catalogues collectifs français (connaître la différence entre le SUDOC et le CCFr),
- les ressources des grands organismes documentaires, les bibliothèques numériques, les services de réponse à distance développés dans les bibliothèques, les grands sites institutionnels etc.

Les ressources en ligne, et en particulier les bases de données, mériteraient d'être mieux connues des candidats, notamment les bases françaises, telles que *Francis* et *Pascal* du CNRS. La distinction, pourtant fondamentale, entre base de références et base en texte intégral n'est pas toujours bien perçue. Enfin, le mode d'accès aux ressources, soit gratuit, soit payant, mérite d'être précisé, tout comme la notion d'abonnement par « bouquet de périodiques ».

La connaissance des moteurs de recherche de l'Internet libre se limite souvent au plus connu. Les candidats gagneraient à enrichir leur formation par des comparaisons entre moteurs et à approcher l'interrogation du web profond. Pour les années à venir, l'utilisation des ressources collaboratives, les apports des réseaux sociaux et du web 2.0 devront être connus.

Enfin lorsque le candidat présente comme résultat de sa démarche des documents primaires, il doit également évoquer leur accessibilité : obtention sur place à la bibliothèque (en libre accès ou en magasin), par prêt entre bibliothèques (délais d'obtention, conditions tarifaires, restrictions d'utilisation liée au droit d'auteur, référence au SUDOC [système universitaire de documentation] etc.).

La recherche documentaire s'appuie sur des connaissances théoriques et sur des exercices pratiques. Le jury invite les futurs candidats à ne pas négliger la manipulation physique des principaux instruments de référence, qui gardent encore toute leur importance en complément des moteurs de recherche et des sources d'information en ligne.

3.2.3. *L'épreuve facultative de langues*

Nombre d'inscrits à l'épreuve

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien
Externe	46	2	9	3
Interne	22	-	4	3
Total	68	2	13	6

Pour le concours externe

56 candidats admissibles (soit 75% d'entre eux) se sont présentés à cette épreuve, dont les résultats sont les suivants :

	Présents	Moyenne	Note la plus élevée	Note la plus basse
Allemand	2	13	18	8
Anglais	43	11,88	18	5
Espagnol	8	14	19	7
Italien	3	16,6	18	12,5

Pour le concours interne

28 candidats admissibles (soit 56% d'entre eux) se sont présentés à cette épreuve, dont les résultats sont les suivants :

	Présents	Moyenne	Note la plus élevée	Note la plus basse
Anglais	21	12,8	18	7
Espagnol	4	10,25	17	5
Italien	3	14,5	18	12,5

4. LES RÉSULTATS (ADMISSION)

4.1.1. *Concours externe*

Sur les 75 candidats admissibles au **concours externe (74 présents)**, **29** ont été déclarés **admis** et 10 ont été portés sur la liste complémentaire.

	Nombre	Moyenne portant sur total général	Moyenne portant sur les épreuves d'admission
Candidats admissibles	75	12,22	9,81
Candidats admis sur liste principale	29	14,69	13,4
Candidats admis sur liste complémentaire	10	12,04	11,21

Admission au concours externe

Le taux d'admis sur le nombre de candidats présents aux épreuves est de 5,8 %

4.1.2. *Concours interne*

Au **concours interne**, 19 candidats ont été déclarés **admis** sur 50 admissibles, et 7 portés sur la liste complémentaire.

	Nombre	Moyenne portant sur total général	Moyenne portant sur les épreuves d'admission
Candidats admissibles	50	12,09	9,52
Candidats admis sur liste principale	19	13,9	12,42
Candidats admis sur liste complémentaire	7	11,96	9,44

Admission au concours interne

Le taux d'admis sur le nombre de candidats présents aux épreuves est de 6,6%

5. Tableaux statistiques

5.1. Statistiques relatives au concours externe

Concours externe	Inscrits	Présents	Admissibles	Reçus
Femmes	1403	396	67	27
Hommes	351	104	8	2
Total	1754	500	75	29

Répartition hommes femmes

Profession	inscrits	présents	admissibles	reçus
Agent non titulaires du MEN	67	24	6	3
Assistant des bibliothèques	18	8	1	1
Magasinier des bibliothèques	22	15	5	1
Assistant de conservation	6	3	1	1
Bibliothécaire	10	3	1	1
Sans profession	855	232	19	6
Agent non titulaire fonction publique	171	88	30	12
Fonctionnaire stagiaire	13	5	2	2
Contractuel MEN	31	18	3	2
Agent non titulaire fonction publique territoriale	37	12	3	0
Agent IATOSS	12	6	2	0
Agent titulaire MEN & MESR*	224	43	0	0
Agent autres administrations**	53	7	0	0
Secteur privé & profession libérale	217	25	0	0
Non déterminé	18	11	2	0
Total général	1754	500	75	29

Activité professionnelle des candidats au concours externe

*: les 224 agents du MEN et du MESR comprennent 164 assistants d'éducation.

** : comprend la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière

Titre ou diplôme requis	Inscrits	Présents	Admissibles	Reçus
Dispensé de titre : parent de 3 enfants et plus	145	18	1	0
Dispensé de titre : sportif de haut niveau	1	0	0	0
DUT Métiers du livre et documentation	488	231	31	12
DEUST Métiers du livre et documentation	100	50	9	2
DEUG Bibliothéconomie et documentation	18	7	1	0
Autre niveau Bac + 2	950	181	29	11
Diplôme de bibliothéconomie Institut Catholique de Paris	24	10	4	4
Diplôme technique de documentation du CNAM	28	3	0	0
Total	1754	500	75	29

Répartition des candidats par type de diplômes : concours externe

Académie	inscrits	présents	admissibles	admis
Aix-Marseille	81	15	3	1
Amiens	38	11	4	1
Besançon	34	9	1	0
Bordeaux	100	41	4	1
Caen	24	5	1	0
Clermont-Ferrand	36	18	5	2
Dijon	38	12	4	1
Grenoble	80	32	7	3
Lille	129	39	10	4
Limoges	34	12	1	0
Lyon	89	28	4	3
Montpellier	69	15	0	0
Nancy-Metz	73	26	2	0
Nantes	70	13	1	0
Nice	22	6	1	0
Orléans-Tours	43	7	1	0
Poitiers	26	9	1	1
Reims	27	8	2	2
Rennes	74	17	0	0
Rouen	50	12	3	1
Strasbourg	41	27	2	0
Toulouse	84	30	1	1
Corse	2	0	0	0
La Réunion	25	5	0	0
Martinique	43	5	0	0
Guadeloupe	26	6	0	0
Guyane	3	0	0	0
Nouvelle Calédonie	2	0	0	0
Polynésie française	4	0	0	0
Mayotte	11	6	0	0
Paris - Versailles - Créteil	376	86	17	8
Total	1754	500	75	29

Répartition des candidats par académie (concours externe)

5.2. Statistiques relatives au concours interne

concours interne	inscrits	présents	admissibles	reçus
Femmes	475	206	39	15
Hommes	178	79	11	4
Total	653	285	50	19

Répartition hommes femmes

Titre ou diplôme requis	Inscrits	Présents	Admissibles	Reçus
DUT Métiers du livre et documentation	44	21	8	1
DEUST Métiers du livre et documentation	13	7	2	1
DEUG Bibliothéconomie et documentation	3	0	0	0
Diplôme de bibliothécaires Institut catho Paris	6	4	1	0
Diplôme technique de documentation du CNAM	1	0	0	0
Autre diplôme	586	253	39	17
Total	653	285	50	19

Répartition par niveau de diplôme des candidats au concours interne

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Reçus
Aix-Marseille	30	18	3	2
Amiens	10	3	0	0
Besançon	10	2	0	0
Bordeaux	23	5	1	1
Caen	6	1	0	0
Clermont-Ferrand	5	1	0	0
Dijon	9	2	1	0
Grenoble	18	11	3	0
Lille	39	19	6	4
Limoges	5	2	0	0
Lyon	34	18	2	1
Montpellier	28	6	1	0
Nancy-Metz	15	3	1	1
Nantes	14	9	3	2
Nice	13	6	2	0
Orléans-Tours	10	2	0	0
Poitiers	13	6	2	0
Reims	13	4	1	0
Rennes	22	7	2	2
Rouen	17	6	3	0
Strasbourg	13	11	3	1
Toulouse	19	7	0	0
Corse	3	0	0	0
La Réunion	12	5	1	1
Martinique	15	6	1	0
Guadeloupe	16	4	0	0
Guyane	3	1	0	0
Nouvelle Calédonie	1	1	0	0
Polynésie française	3	1	0	0
Mayotte	3	1	0	0
Paris - Versailles - Créteil	231	117	14	4
Total	653	285	50	19

Répartition par académie des candidats au concours interne

Remerciements

La présidente du jury remercie très vivement l'ensemble des examinateurs pour leur contribution très active, ainsi que les personnels du bureau des concours (DGRH D5) à la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'enseignement supérieur. Elle exprime toute sa gratitude à mesdames Catherine ETIENNE et Isabelle DUSSERT-CARBONE, vice-présidentes du jury, pour l'avoir assistée et conseillée pour la préparation, le déroulement et le suivi des épreuves.

Claire VAYSSADE

Présidente du jury

Inspectrice générale des bibliothèques

Avec la contribution de Catherine ETIENNE et Isabelle DUSSERT-CARBONE, Vice-présidentes du jury

ANNEXES

Annexe 1 : modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés

Annexe 2 : arrêté fixant le nombre de postes

Annexe 3 : arrêté portant nomination des membres du jury

Annexe 4 : documents autorisés pour l'épreuve de rédaction des notices

Annexe 5 : sujets des épreuves d'admissibilité

Annexe 6 : sélection de textes des épreuves de langues

ANNEXE 1

Modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés

NOR : ESRH0824092A

RLR : 626-3b

arrêté du 5-2-2009 - J.O. du 26-2-2009

ESR - DGRH C1-2

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 ; A. du 13-5-1994

Article 1 - Les dispositions du b du point 1 de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1994 susvisé sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

« b) Traitement de questions et (ou) résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès) conformément au programme annexé au présent arrêté (durée : trois heures ; coefficient 2).

L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire. »

Article 2 - Les dispositions du b du point 2 de l'article 1er du même arrêté sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

« b) Épreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, tiré au sort au début de l'épreuve, élaboré conformément au programme annexé au présent arrêté. Cette épreuve comprend un exposé suivi de questions sur les ressources documentaires (outils et contenus), leur nature, leur organisation et leurs accès (préparation : vingt minutes ; dix minutes pour l'exposé et dix minutes pour les questions ; coefficient 2). »

Article 3 - Les dispositions du b du point 3 de l'article 1er du même arrêté sont **supprimées**.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 février 2009

Annexe

Programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés

Pour les épreuves bibliothéconomiques

Les intitulés des épreuves écrite et orale mentionnent les domaines concernés :

- « Bibliothèques, services de documentation et leur environnement professionnel » pour l'épreuve d'admissibilité :

- « Production et diffusion des documents ; organisation et fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation » pour l'épreuve d'admission.

Il s'agit de maîtriser les connaissances fondamentales relatives à l'activité des bibliothèques et des services de documentation, à leur environnement professionnel, administratif et réglementaire.

Pour les épreuves techniques (écrite et orale)

Il importe dans leur cas de préciser de façon plus détaillée les capacités et connaissances attendues des candidats.

Les deux épreuves visent à vérifier la capacité du candidat à mettre à profit ses connaissances de la description bibliographique, des outils et de leur contenu dans les cas suivants :

- traitement documentaire ;
- recherche bibliographique que le candidat est susceptible de conduire pour lui-même ou pour un usager (sur place ou à distance) ;
- formation des usagers, formation de professionnels : transmission des connaissances et des compétences.

Pour l'épreuve d'admissibilité : « Traitement de questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès », comme pour l'épreuve d'admission :

« Épreuve de méthodologie de recherche documentaire consistant à traiter un cas concret, tiré au sort au début de l'épreuve, élaboré à partir du programme annexé au présent arrêté », le candidat devra :

- comprendre les objectifs de l'identification et de la localisation des documents, et en connaître les éléments principaux ;
- connaître les grands types de documents, quel que soit leur support ;
- savoir appliquer les logiques de la description bibliographique (nature et structure des notices bibliographiques et d'autorité), des formats, des normes et des langages d'indexation, y compris des notions générales sur la structuration de l'information numérique (métadonnées.) ;
- savoir définir les principes d'indexation et les « niveaux d'accès » à l'information (information primaire, référence bibliographique, conditions essentielles financières, juridiques et techniques d'obtention du texte intégral) ;
- connaître les principales ressources disponibles sur Internet, et être capable de les évaluer (notions d'adresse, de domaine, d'auteur, de validation des contenus.) ;
- savoir décrire et utiliser les différentes catégories d'outils disponibles, qu'il s'agisse de ressources imprimées ou électroniques :
 - . les dictionnaires et encyclopédies ;
 - . les annuaires ;
 - . les catalogues de bibliothèques françaises, en particulier collectifs, ainsi que quelques exemples étrangers ;
 - . les bibliographies nationales européennes et américaine, rétrospectives et courantes, commerciales ou non ;
 - . les répertoires et bases de données d'identification, de dépouillement de la bibliographie générale (les outils de la bibliographie spécialisée, liés à une discipline, ne sont pas inclus dans le programme) ;
 - . les thesaurus, listes d'autorité, classifications en usage dans les bibliothèques françaises ;
 - . les types de publications électroniques ;
 - . les sites et portails de grandes bibliothèques, les sites et portails institutionnels (internationaux, gouvernementaux...) et/ou thématiques. ;
 - . les moteurs de recherche, métamoteurs et outils similaires ;
- être capable d'interroger ces outils de manière adéquate, et sur le support le plus adapté au contexte de sa recherche ;
- connaître et expliquer précisément, pour au moins un exemple dans chaque catégorie d'outils : sa structure, ses modes d'interrogation, le type d'informations disponibles ;

- savoir distinguer la recherche d'informations bibliographiques de la recherche de documents en texte intégral, sur papier ou en ligne.

S'agissant de l'épreuve écrite, le jury attendra du candidat à la fois des connaissances, notamment sur le traitement documentaire et sur l'évolution de l'identification du document et de sa localisation avec le développement des ressources électroniques, et une capacité à les appliquer à des cas concrets de description.

S'agissant de l'épreuve orale, le jury attendra du candidat une démarche méthodologique qui lui permette d'analyser correctement le sujet (prise en compte du libellé dans son intégralité, contextualisation suivant les indications données ou un choix justifié au cours de l'exposé) et d'expliquer ses choix en veillant à l'adéquation entre les outils choisis et le sujet donné. La recherche devra donc être conduite de manière construite et argumentée, en expliquant comment utiliser les outils de façon opportune et dans la logique d'une restitution pédagogique des résultats.

Des exemples seront disponibles dans les rapports du jury.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
des bibliothèques et des musées

Éric Bernet

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 11 mars 2010 fixant au titre de l'année 2010 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés

NOR : ESRH1004618A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 11 mars 2010, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés est fixé à 48 au titre de l'année 2010. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 29 postes ;
- concours interne : 19 postes.

Ces emplois sont à pourvoir dans les bibliothèques et établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et à la Bibliothèque nationale de France.

En outre, 3 postes seront offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984.

ANNEXE 3



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et
de la Recherche

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 13 mai 1994 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés,
- Vu l'arrêté du 24 juin 2009 autorisant, au titre de l'année 2010, l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury des concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés est constitué comme suit pour la session 2010 :

Président

Mme Claire VAYSSADE
Inspecteur général des bibliothèques

Ministère de l'éducation nationale
INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES MESR

Vice-Présidents

Mme Isabelle DUSSERT-CARBONE
Conservateur général des bibliothèques

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Mme Catherine ETIENNE
Conservateur général des bibliothèques

Académie DE BORDEAUX
SCDU UNIVERSITE BORDEAUX 1

Membres du jury

M. Yves ALIX
Conservateur général des bibliothèques

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Mme Catherine AUZOUX
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUES DE PARIS

Mme Joëlle BARATON
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie D' ORLEANS-TOURS
SCDU UNIVERSITE ORLEANS

Mme Virginie BARBET
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE PARIS
BIU SCIENTIFIQUE JUSSIEU UNIVERSITE PARIS 6

M. Jérôme BARTHELEMY
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie DE CRETEIL
SCDU UNIVERSITE PARIS 8

Mme Catherine BELLET
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Académie DE TOULOUSE
SCDU UNIVERSITE TOULOUSE 1

Mme Dominique BENOIST
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie DE ROUEN
ANT MED PHARMA SC DOC (BU) UNIVERSITE ROUEN

Mme Anne-Marie BERNARD
Conservateur général des bibliothèques

Mme Martine BIGOT
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Solenn BIHAN
Conservateur des bibliothèques

Mme Alette BOISVON
Bibliothécaire adjoint spécialisé

M. Carie BONAFIOUS-MURAT
Professeur des universités

Mme Jocelyne BRU
Bibliothécaire adjoint spécialisé

M. Pierre-Yves CACHARD
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Alain CAILLEAUX
Conservateur général des bibliothèques

Mme Laurence CAMOUS
Conservateur général des bibliothèques

M. Nicolas DEBASTE
Professeur certifié

Mme Cécile DENIER
Bibliothécaire

Mme Frédéric DESGRANGES
Conservateur des bibliothèques

Mme Camille DUMONT
Conservateur des bibliothèques

Mme Séverine DUPUCH-GARNIER
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Mme Anne DUSSARRAT
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Mme Anne FAURE
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Marie-Line GUILLAUMEE
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Mme Francine HENRY
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Emmanuel JASLIER
Conservateur de bibliothèque

Mme Clémence JOSTE
Conservateur des bibliothèques

M. Jean-Yves KESLICK-GALIPIENSO
Bibliothécaire adjoint spécialisé

Mme Françoise KUBEK-COULON
Bibliothécaire adjoint spécialisé

M. Eric LAMS
Conservateur du patrimoine

Mme Monique LAROZE
Conservateur en chef des bibliothèques

Mme Corinne LEBLOND
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie DE BORDEAUX
Université Bordeaux 2

Académie DE VERSAILLES
SCDU UNIVERSITE PARIS 10

Académie DE LILLE
SCDU UNIVERSITE LILLE 2

Académie DE NICE
UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Académie DE PARIS
UNIVERSITE PARIS 3 SORBONNE NOUVELLE

Académie DE PARIS
SCD UNIVERSITE PARIS 4

Académie DE ROUEN
SERV. COMMUN DOC. UNIVERSITAIRE UNIVERSITE LE HAVRE

Académie DE VERSAILLES
BU UNIVERSITE DE CERGY PONTOISE

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE DE L'ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Académie DE CRETEIL
UNIVERSITE PARIS 12 VAL DE MARNE

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

Académie DE PARIS
SCD UNIVERSITE PARIS 4

Académie DE MONTPELLIER
AGCE BIBLIOGRAPHIQUE ENST SUP

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Académie DE PARIS
SCD UNIVERSITE PARIS 4

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE DU MUSEE DU QUAI BRANLY

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE

Académie DE PARIS
BIU MÉDECINE UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE CENTRALE

Académie DE CRETEIL
SCDU UNIVERSITE PARIS 12

Académie DE BORDEAUX
SCDU UNIVERSITE BORDEAUX 1

Académie DE LILLE
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE DUNKERQUE

Académie DE PARIS
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

Académie DE LILLE
BU UNIVERSITE ARTOIS

Mme Géraldine LUCERNA Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Annie MALECKI Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE CRETEIL SCDU UNIVERSITE PARIS 13
M. Frédéric MANFRIN Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
M. Stephano MANGANO Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS SCD UNIVERSITE PARIS 4
Mme Cécile MANIGLER Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS BIU SCIENTIFIQUE JUSSIEU UNIVERSITE PARIS 6
M. Philippe MARCEROU Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE PARIS BIU DE LA SORBONNE UNIVERSITE PARIS 1
Mme Catherine MOCELLIN Conservateur des bibliothèques	Académie D' ORLEANS-TOURS BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Mme Catherine MUSSON-BRESTEAU Conservateur général des bibliothèques	Académie DE MONTPELLIER SCD UNIVERSITE NIMES
Mme Michèle NIEMENTCHINSKY Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE MONTPELLIER BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE
Mme Mauricette ORFIN Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS FACULTE DE MEDECINE PIERRE ET MARIE CURIE
Mme Aurélie PAGNOUX Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE CRETEIL SCDU UNIVERSITE PARIS 8
Mme Isabelle POISOT Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS BIU MEDECINE UNIVERSITE PARIS DESCARTES
M. Fabrice POULAIN Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LILLE SCDU UNIVERSITE LILLE 2
M. Frédéric PRUVOST Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LILLE SCDU UNIVERSITE VALENCIENNES
Mme Françoise ROMAGNE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE MUSEUM HISTOIRE NATURELLE
Mme Marie ROUSSEL Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
Mme Mathilde SERVET Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
M. Arnaud SILLET Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIU MEDECINE UNIVERSITE PARIS DESCARTES
Mme Anne SLOMOVICI Conservateur en chef des bibliothèques	Académie D' ORLEANS-TOURS SCDU UNIVERSITE TOURS
M. Franck SMITH Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BU SAINTE GENEVIEVE UNIVERSITE PARIS 3
Mme Cécile TARDY Conservateur des bibliothèques	Académie DE VERSAILLES BDIC UNIVERSITE PARIS 10
Mme Marie-Joëlle TARIN Conservateur des bibliothèques	Académie DE PARIS BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE
Mme Caroline TEPEINT Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LILLE BU UNIVERSITE LITTORAL
M. Christophe THIBault Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie D' ORLEANS-TOURS SCDU UNIVERSITE TOURS
Mme Sylvie TOURNAY Bibliothécaire adjoint spécialisé	Académie DE LILLE SER. COM. UNIV. INFORM. ORIENT UNIVERSITE VALENCIENNES

Mme Sophie TRIPODI
Professeur certifié

Mme Françoise TRUFFERT
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Bernard VOUILLOT
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie DE PARIS
COLLEGE ROBERT DOISNEAU

Académie DE LILLE
SER. COM. UNIV. INFORM. ORIENT UNIVERSITE VALENCIENNES

Académie DE CAEN
SCDU UNIVERSITE CAEN BASSE-NORMANDI

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 mars 2010

Pour la Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche, et par délégation,
le Sous-Directeur du recrutement



Philippe SANTANA

Bibliothécaires adjoints spécialisés - 2009

**Documents autorisés pour l'épreuve de
Epreuve n° 2**

Les normes publiées par l'Association française de normalisation (AFNOR) sont considérées comme documents autorisés ; elles se présentent soit sous forme de fascicules isolés comprenant une seule norme, soit sous la forme de recueils de normes pouvant porter les titres "Documentation" ou "Formation des bibliothécaires et documentalistes".

Il convient de considérer que les normes officielles, telles que définies ci-dessus, sont autorisées pour cette épreuve à l'exclusion de tout autre document.

Les normes utiles pour la session 2010 sont les suivantes :

FD Z 44-050, avril 2005. Catalogage des monographies - Texte imprimé. Rédaction de la description bibliographique. Ce fascicule remplace la version de décembre 1989.

NF Z 44-059, décembre 1987. Catalogage - Choix des accès à la description bibliographique.

NF Z 44-060, décembre 1996. Catalogue d'auteurs et d'anonymes - Forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs.

NF Z 44-061, juin 1986. Catalogage - Forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés.

FD Z 44-063, août 2007 - catalogage des ressources continues

Les candidats peuvent en disposer :

- soit sous la forme d'un recueil à jour (sauf Z 44-063) de l'édition 2005 de « Normes de catalogage. Tome 1, Formation des bibliothécaires et documentalistes », AFNOR, ISBN 2-12-484451-2 et du fascicule FD Z 44-063 (130 pages)
- soit sous forme des 5 fascicules de normes (NF) et fascicules de documentation (FD) cités ci-dessus.

Sont en sus autorisées les pages « **noms de personnes** » et les fiches « **usages nationaux** » du Guide pratique du catalogueur, imprimées à partir du site bnf.fr

Les documents utilisés lors de l'épreuve ne doivent comporter aucune annotation

Ne sont pas autorisés pour cette épreuve les manuels de catalogage, ni les notes personnelles, ni les photocopies de ces manuels.

ANNEXE 5

BAS-2010-E/I-ep.1

<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRES ADJOINTS SPECIALISÉS</p> <p>Session de 2010</p> <p>Mardi 23 mars 2010 de 13 h 30 à 16 h 30</p>	<p><u>Épreuve n° 1</u></p> <p>Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel.</p> <p>Durée de l'épreuve : 3 heures</p> <p>Coefficient : 3</p>
---	---

A T T E N T I O N

Aucun document n'est autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^e partie de la bande en-tête, dans le texte de devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

S U J E T :

Maintenir une collection vivante : conserver, éliminer, communiquer.

Vous illustrerez votre exposé par des exemples précis.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Académie : _____ Session : _____

Concours : _____

Spécialité/option : _____ Repère de l'épreuve : _____

Intitulé de l'épreuve : _____

NOM : _____

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)
Prénoms : _____

N° du candidat

(le numéro est celui qui figure sur
la convocation ou la liste d'appel)

BAS-2010-E/I-ep.2

<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRES ADJOINTS SPECIALISÉS</p> <p>Session de 2010</p> <p>Mercredi 24 mars 2010 de 13 h 30 à 16 h 30</p>	<p><u>Épreuve n° 2</u></p> <p>Traitement de questions et (ou) résolution de cas pratiques portant sur l'information bibliographique, sa structure et ses accès.</p> <p>Durée de l'épreuve : 3 heures</p> <p>Coefficient : 2</p>
---	---

A T T E N T I O N

L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée

Ce livret comporte 23 pages. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. Dans le cas contraire, demandez-en un autre au responsable de salle.

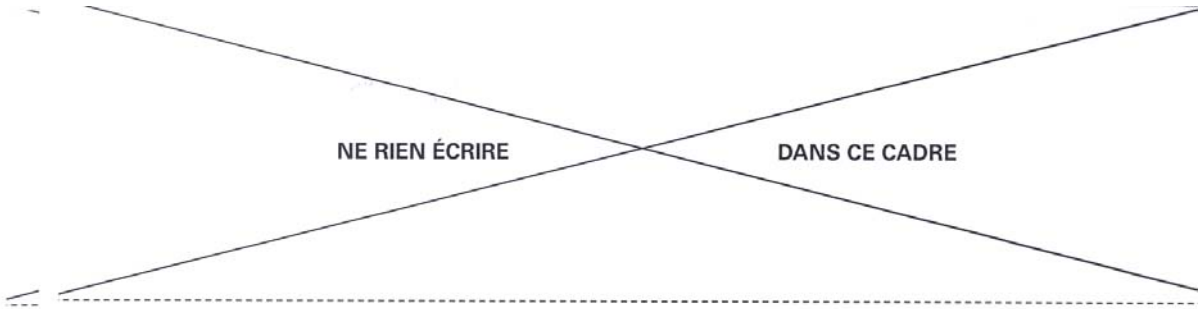
Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^e partie de la bande en-tête, dans le texte de devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

Les réponses doivent être rédigées sur le livret exclusivement.

En fin d'épreuve, le livret sera restitué dans son intégralité au chef de salle.

S U J E T V O I R A U D O S

Tournez la page S.V.P.



- 2 -

Question n° 1 : – Qu'est-ce qu'un point d'accès ?

- donner une définition générale en indiquant l'utilité des points d'accès
- indiquer quels sont les points d'accès essentiels pour une notice bibliographique.

Réponse n° 1 : (10 lignes maximum)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 3 -

Question n° 2 – Qu'appelle-t-on Dublin Core ?

Réponse n° 2 : (5 lignes maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

Tournez la page S.V.P.

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 4 -

Question n° 3

La notice ci-dessous est présentée dans un format MARC.

Proposez une présentation pour un affichage public dans un OPAC.

Indiquez les formes normalisées des accès auteurs. Quels sont les accès normalisés par sujet ?

000 nam 22 450
001FRBNF371816290000003
009http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37181629s
010 \$a2-220-04679-6\$bbr.\$d150 F
020 \$aFR\$b00070919
039 \$oOPL\$a025262512
100 \$a20000404d2000 m y0frey50 ba
1010 \$afre
102 \$aFR
105 \$a|||z 00|y|
106 \$ar
2001 \$a` Le %sang et l'imaginaire médical\$bTexte imprimé\$ehistoire de la saignée aux XVIIIe et
XIXe siècles\$fChantal Beauchamp
210 \$aParis\$cDesclée de Brouwer\$d2000\$e53-Mayenne\$gImpr. Floch
215 \$a268 p.\$ccouv. ill. en coul.\$d21 cm
225j \$aEsculape
300 \$aBibliogr. p. 261-265
410 0\$037010039\$stEsculape (Paris).\$x1294-7369\$d2000
606 \$312049834\$a Saignée\$311976032\$z18e siècle\$2rameau
606 \$312049834\$a Saignée\$311975999\$z19e siècle\$2rameau
676 \$a615.880 9\$sv22
686 \$a61 \$2Cadre de classement de la Bibliographie nationale française
700 |\$312173616\$aBeauchamp\$bChantal\$f1948-....\$4070
801 0\$aFR\$bBNF\$c20000404\$gAFNOR\$2intermrc

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 6 -

Question n° 4

A partir de cette notice et des éléments d'information figurant ci-dessous, rédigez les accès normalisés auteurs et titres ainsi que les renvois des formes rejetées si nécessaire.

Rembrandt [Texte imprimé] : la lumière de l'ombre : [exposition, Barcelone, Fundació Caixa Catalunya, 28 novembre 2005-26 février 2006, Madrid, Biblioteca nacional de España, 22 mars-12 juin 2006, Paris, Bibliothèque nationale de France, Galerie Mazarine, site Richelieu, octobre 2006-janvier 2007] / [catalogue par] Gisèle Lambert et Elena Santiago Páez. - [Paris] : Bibliothèque nationale de France : [diff. Seuil], impr. 2006 (impr. en Espagne). - 1 vol. (277 p.) : ill., couv. ill. ; 28 cm.

Bibliogr. p. 271-277. Glossaire

ISBN 2-7177-2346-3. - ISBN 978-2-7177-2346-5 (br.) : 49 EUR. - EAN 9782717723465

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 8 -

Question n° 5

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES VALEURS, LES MISSIONS
ET LES MÉTIERS DU SERVICE PUBLIC ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique

**Faire des services publics
et de la fonction publique des atouts
pour la France**

Jean-Ludovic Silicani

Au cours des vingt-cinq dernières années, notre pays s'est considérablement transformé, dans un contexte mondial en profonde mutation. L'exigence accrue d'efficacité des administrations, mais aussi l'évolution des attentes de la société, tout particulièrement des agents publics, nécessitent de s'interroger sur la pertinence du régime actuel de la fonction publique et sur son évolution. Ceci est d'autant plus urgent qu'environ un tiers des effectifs de la fonction publique va être renouvelé au cours des dix prochaines années.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la conférence nationale sur les valeurs, les missions et les métiers du service public et de la fonction publique. Les travaux, ouverts le 1^{er} octobre 2007, ont duré six mois. Le débat a pris de nombreuses formes, associant des spécialistes des questions de fonction publique, les organisations syndicales, des responsables publics, des fonctionnaires et des usagers, à Paris, en région et à l'étranger. Le livre blanc sur la fonction publique, rédigé par Jean-Ludovic Silicani, rapporteur général de la conférence nationale, expose l'essentiel des données issues de ce débat.

Jean-Ludovic Silicani y formule également des propositions afin de construire ce qu'il appelle une fonction publique de métiers, dotant les quelque cinq millions d'agents des collectivités publiques d'un régime moderne et attractif. Ce livre blanc pourrait ainsi servir de base à l'élaboration d'une grande loi sur la fonction publique, faisant de celle-ci, selon le vœu de l'auteur, un véritable atout pour la France.

Rapports officiels

© La documentation Française

ISBN 978-2-11-007219-1

ISSN 0991-3764

DF : 5RO12360

www.ladocumentationfrancaise.fr

Paris, 2008

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 10 -

8^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DES ÉDITEURS DE DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES

Question n° 6

DES ÉTATS ET DE L'ONU

Sous la direction de Gabriel ROBIN,
ambassadeur de France

8th INTERNATIONAL CONFERENCE
OF EDITORS OF DIPLOMATIC
DOCUMENTS

ABOUT STATES AND UNO

Edited by Gabriel ROBIN,
Ambassador of France

Collection « Diplomatie et Histoire »

Direction des Archives
Ministère des Affaires étrangères



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

8^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES
ÉDITEURS DE DOCUMENTS DIPLOMATIQUES
Des États et de l'ONU

Créée informellement en 1989, la conférence des pays éditeurs de documents diplomatiques a réuni à Paris en octobre 2005, à l'occasion de sa 8^e session, une trentaine de délégations qui ont travaillé tant sur des questions de méthodologie que sur un thème historique, celui de la naissance et de l'évolution de l'Organisation des Nations unies.

L'ensemble de leurs contributions est réuni dans ce volume, dont la direction des Archives du ministère français des Affaires étrangères, organisatrice de la réunion, a choisi de confier la publication aux éditions Peter Lang, qui publie déjà les *Documents diplomatiques français*.

Le lecteur y trouvera les secrets de fabrication de cette collection et de ses homologues les plus anciennes, et en découvrira d'autres, plus récentes, voire en cours de création.

« Une institution durablement installée dans le paysage diplomatique international ». (G. Robin)

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 12 -

Page de titre

Question n° 7

Silvio D'Arzo

Maison des autres
suivi de
Un moment comme ça

*Maison des autres, traduit de l'italien
par Bernard Simeone
Préface d'Attilio Bertolucci*

*Un moment comme ça, traduit de l'italien
par Philippe Renard
et Bernard Simeone*

Numéroté de 2 à 86
21,8 cm

Collection « Terra d'altri »
Verdier

Achévé d'imprimer

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en avril 2005
dans les ateliers de Normandie Roto Impression s.a.s.

61250 Lonrai

N° d'imprimeur : 051004

Dépôt légal : avril 2005

Imprimé en France

Verso de la page de titre

© Giulio Einaudi editore, Turin, 1980.
Titre original : *Casa d'altri*.
Éditions Verdier, 1988 pour la traduction française et la préface.

© Giulio Einaudi editore, Turin, 1980.
Titre original : *Un minuto così*.
Éditions Verdier, 1989 pour la traduction française.

ISBN : 2-86432-283-8
ISSN : 0989-4160

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 14 -

Question n° 8 allemand

Page de titre

Matthias Bauer

Der Schelmenroman

Verso de la page de titre

Gedruckt auf chlorfrei gebleichtem Papier

ISSN 0558-3667
ISBN 3 476 10282 3

SM 282

Dieses Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar. Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.

© 1994 J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung
und Carl Ernst Poeschel Verlag GmbH in Stuttgart
Einbandgestaltung: Kurt Heger
Satz: Typomedia Satztechnik GmbH, Ostfildern
Druck und Bindung: Franz Spiegel Buch GmbH, Ulm
Printed in Germany

Verlag J. B. Metzler Stuttgart · Weimar

EIN VERLAG DER  SPEKTRUM FACHVERLAGE GMBH

Page en regard de la page de titre

Sammlung Metzler
Band 282

VII puis 223 pages
19 cm

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 16 -

Page de titre

Question n° 8 anglais

Journeys through Fascism

*Italian Travel Writing
between the Wars*

Charles Burdett

Remapping Cultural History

General Editor: Jo Labanyi, New York University

The theoretical paradigms dominant in much of cultural history published in English tend to be derived from northern European or North American models. This series will propose alternative mappings by focusing partly or wholly on those parts of the world that speak, or have spoken, French, Italian, Spanish or Portuguese. Both monographs and collective volumes will be published. Preference will be given to volumes that cross national boundaries, that explore areas of culture that have previously received little attention, or that make a significant contribution to rethinking the ways in which cultural history is theorised and narrated.



Berghahn Books
New York • Oxford

Verso de la page de titre

First published in 2007 by

Berghahn Books
www.berghahnbooks.com

©2007 Charles Burdett

282 pages
Illustrations dans le texte
24 cm

Printed in the United States on acid-free paper.

ISBN: 978-1-57181-540-8 (hardback)

Page de couverture

REMAPPING CULTURAL HISTORY - VOLUME 7

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 18 -

Question n° 8 espagnol

Page en regard de la page de titre

Page de titre

Juan José Saer

La ocasión

Premio Nadal 1987

Ediciones Destino
Colección
Destinolibro
Volumen 299

Verso de la page de titre

Cubierta: Ramon Casas; *La mandra*
(© Fototeca Stone Internacional)

© Juan José Saer
© Ediciones Destino, S. A.
Consejo de Ciento, 425. 08009 Barcelona
Primera edición: febrero 1988
Primera edición en Destinolibro: septiembre 1989
ISBN: 84-233-1790-0
Depósito legal: B. 31.933 - 1989
Fotocomposición: Presart, S. A.
Impreso por Limpergraf, S. A.
Carrer del Riu, 17. Ripollet del Vallés (Barcelona)
Impreso en España - Printed in Spain

139 pages
La couverture est illustrée
20 cm

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 20 -

Page de titre

Question n° 8 italien

Lucio Mastronardi
Il calzolaio di Vigevano

Page en regard de la page de titre

Nuovi Coralli 50

Achevé d'imprimer

Einaudi



*Finito di stampare il 24 ottobre 1981
per conto della Giulio Einaudi editore s. p. a.
presso le Officine Fotolitografiche s. p. a., Casarile (Milano)
Ristampa identica alla precedente del 9 giugno 1973*

C. L. 3693-p



Verso de la page de titre

Copyright © 1962 Giulio Einaudi editore s. p. a., Torino

Prima edizione nei « Coralli », 1962

Prima edizione nei « Nuovi Coralli », 1973
Seconda edizione, 1981

250 pages
18 cm
La couverture est illustrée

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

- 22 -

MUNKSGAARD JOURNAL

American Journal of Transplantation

Official Journal of the American Society of Transplantation and the American Society of Transplant Surgeons

Editor-in-Chief Philip F. Halloran, Canada

Deputy Editors Hugh Auchincloss, USA • Jeffrey A. Bluestone, USA • Robert Lechler, England
Arthur Matas, USA • Alexander Patterson, USA

Editorial Office Manager Pamela Publicover, Canada

Special advisor on electronic issues Kim Solez, Canada

Associate Editors Abul Abbas, USA • Steve Alexander, USA • Stephen T. Bartlett, USA • Barbara Bierer, USA • J. Andrew Bradley, England • Jonathan S. Bromberg, USA • Michael Cecka, USA • Francis L. Delmonico, USA • Roy First, USA • Bartley P. Griffith, USA • Josep M. Grinyo, Spain • Carl Groth, Sweden • Marshall Hertz, USA • Anne Keogh, Australia • Jon Kobashigawa, USA • Michael Lucey, USA • Randall Morris, USA • Doug Norman, USA • Gerhard Opelz, Germany • Carlos Paya, USA • Tom Pearson, USA • Claudio Ponticelli, Italy • Ray V. Rajotte, Canada • John Roberts, USA • Mauro Sandrin, Australia • Jean-Paul Souillou, France • Megan Sykes, USA • Koichi Tanaka, Japan • Angus Thomson, USA • Anantharaman Vathsala, Singapore
Hans-Dieter Volk, Germany

Aim and Scope

The journal will be directed at scientists and clinicians in transplantation but also at those in other fields who wish to follow transplantation. The scope is the international discipline of transplantation. This includes organ and tissue donation and preservation; tissue injury, repair, inflammation, and aging; immune recognition, regulation, effector mechanisms, and opportunities for induction of tolerance; histocompatibility; drugs and pharmacology relevant to transplantation; graft survival and prevention of graft dysfunction and failure; clinical trials and population analyses; transplant complications; xenotransplantation; and ethical and societal issues. The sciences will include relevant aspects of cell biology, medicine, surgery, pediatrics, and infectious diseases. The journal will include thoracic transplantation (heart, lung), abdominal transplantation (kidney, liver, pancreas, islets), transplantation of tissues and related topics, and stem cell transplantation.

Print: ISSN 1600-6135/ Online: ISSN 1600-6143

<http://journals.munksgaard.dk/ajt>

SUBSCRIPTION

In 2001 the journal is published quarterly in one volume of four issues: May, July, September and November. Subscription price 2001. Institutional: Paper, DKK 1040 (USD 936); Online, DKK 936 (USD 125); Combined paper and online, DKK 1144 (USD 153). Individual: Paper, DKK 640 (USD 85); Online, DKK 576 (USD 77); Combined paper and online, DKK 704 (USD 94). Prices include postage/ airspeed delivery. Prices are payable in advance and subject to exchange-rate fluctuations.

Important – for subscriptions delivered to addresses within the European Union, if you have a VAT registration number, you must provide this. Otherwise, please add your local VAT on journals to the above price: Austria 10%, Belgium 6%, Denmark 25%, Finland 0%, France 2.1%, Germany 7%, Greece 4%, Ireland 12.5%, Italy 4%, Luxembourg 3%, The Netherlands 6%, Portugal 5%, Spain 4%, Sweden 25%, UK 0%. Canada: please add 7% GST.

Subscription orders may be placed with:

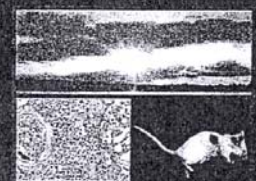
Head Office:
MUNKSGAARD
International Publishers Ltd.
35 Norre Sogade
P.O. Box 2148
DK-1016 Copenhagen K, Denmark
Tel: +45 77 33 33 33, fax: +45 77 33 33 77
e-mail: customerservice@munksgaard.dk

or
Regional office in USA:
MUNKSGAARD
International Publishers Ltd.
Commerce Place, 350 Main Street
Malden, MA 02148-5018, USA
Tel: +1 781 388 8273, fax: +1 781 388 8274

or with any subscription agent.

American Journal of Transplantation

ASTO American Society of Transplantation ASTS American Society of Transplant Surgeons



VOLUME 1 • ISSUE 1 • MAY 2001

QUESTION n° 9

Subscription

In 2001 the Journal is published quarterly. Subscription prices 2001.

- Institutional rates:
- paper only: DKK 1040 (USD 139)
- online only: DKK 936 (USD 125)
- combined paper and online: DKK 1144 (USD 153)

Individual rates:

- paper only: DKK 640 (USD 85)
- online only: DKK 576 (USD 77)
- combined paper and online: DKK 704 (USD 94)

Prices include postage/ airspeed delivery.

Prices are payable in advance and subject to exchange-rate fluctuations.

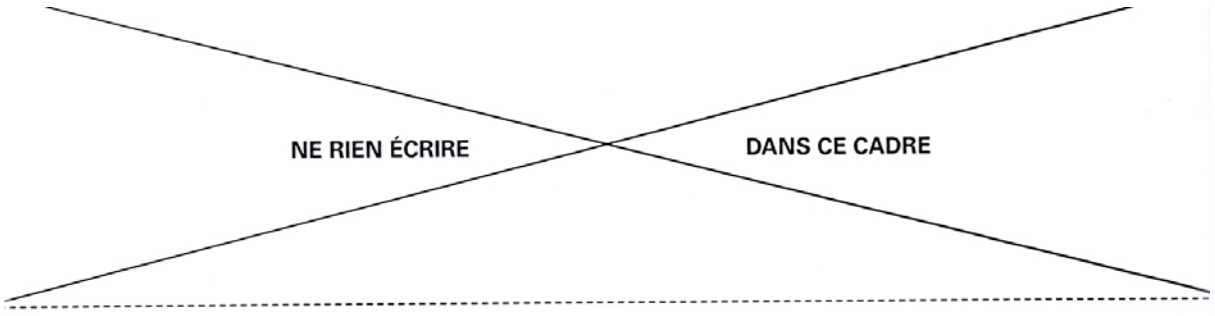
Important – for subscriptions delivered to addresses within the European Union, if you have a VAT registration number, you must provide this. Otherwise, please add your local VAT on journals to the above price: Austria 10%, Belgium 6%, Denmark 25%, Finland 0%, France 2.1%, Germany 7%, Greece 4%, Ireland 12.5%, Italy 4%, Luxembourg 3%, The Netherlands 6%, Portugal 5%, Spain 4%, Sweden 25%, UK 0%. Canada: please add 7% GST.

ASTO

American Society of Transplantation

ASTS

American Society of Transplant Surgeons



NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

<http://www.libraryjournal.com/article/CA6725256.html>

Periodicals Price Survey 2010: Seeking the New Normal

Budget strains force radical change

By Kittle S. Henderson & Stephen Bosch -- Library Journal, 4/15/2010

The year 2009 will be remembered as one of angst, with the economy dominating news around the world. Few libraries were immune to the extraordinary financial pressures. The library marketplace by year's end was in a weakened position, with prospects of a long recovery at best. Concern persists that even deeper budget cuts will come when federal stimulus money expires in the 2012 budget cycle. Even when the economy improves, increased funds for libraries are not likely to be at the top of the list for new spending priorities.

Riding out the storm may not be an option in the face of a drastically changed landscape. A survey conducted in fall 2009 by CIBER research group at University College London, in conjunction with the Charleston Conference, YBP Library Services, and ebrary (bit.ly/auH2JH), found that nearly one-third of libraries have seen their budgets reduced by five percent or more. Two-thirds of libraries expect budgets to remain flat over the next two years. The same libraries acknowledge that they could instead face more cuts. For institutions reporting budget reductions, materials budgets were the most likely to be slashed, with print journal subscriptions being one of the chief target areas.

In November 2009, the Association of Public and Land-Grant Universities (APLU) identified one of the root sources of cuts to libraries when it released a report detailing the "Coping strategies of public universities during the economic recession of 2009." Based on a survey of its 188 member institutions, the APLU report documents the scope and magnitude of state reductions in public education support, showing that 64 percent of states cut funding for higher education in 2009–10 (bit.ly/9FX4fr).

Libraries may not see a "return to normal" once the economy improves. Evidence suggests instead a search for a "new normal," one that requires varied approaches to services and collections. For example, the shift from print to digital is likely to accelerate greatly. The delivery of information might become more important than ownership. Open access business models might become more attractive to avoid the costly venues of commercial publishers.

To fund new delivery service models and to manage harsh budget cuts, additional reductions may have to be made in subscriptions, and this will include packages. Libraries like the University of Arizona, University of North Carolina, and University of Washington have already eliminated hundreds of journal subscriptions, with the expectation that user demand would have to be met via interlibrary loan.

Much of the data reported in the Periodicals Price Survey 2010 outlines the issues that are shaping the journals marketplace. Data is primarily drawn from serial renewals of titles in three ISI databases—Arts and Humanities Citation Index, Social Sciences Citation Index, and Science Citation Index. In addition, data is included on titles in EBSCO's Academic Search Premier. Data is limited to prepriced print titles (as opposed to standing-order or bill-later titles) that can be ordered through a vendor and are current as of January 27, 2010. Cost data for electronic versions of journals is still not uniform enough to include in the pricing survey.

Traduire la partie grisée

Rheinische Post, 10.04.2010

Mehr Internet, weniger Bücher

Von Britta Krauss

Neue Kinderbibliothek, weniger Ausleihen und mehr Besucher: Stadtbibliotheks-Leiterin Marita Dubke zieht die Bilanz des Jahres 2009 – und verrät, welche Herausforderungen nun auf die Einrichtung zukommen.

Marita Dubke, Leiterin der Stadtbibliothek, zieht eine positive Bilanz des vergangenen Jahres: Deutlich mehr Menschen als 2008 haben die öffentliche Einrichtung besucht und das Angebot aktiv genutzt. Gleichzeitig ist der Bestand gewachsen. Nur bei den Ausleihen verzeichnete die Stadtbibliothek einen Rückgang: 79240 Medien wurden 2009 ausgeliehen. Das sind rund drei Prozent weniger als noch im Jahr davor. Besonders begehrt: Die Vampirbücher der amerikanischen Autorin Stephenie Meyer.

Bereich Sachbuch hat gelitten

Deutlich gelitten hat nach Angaben Dubkes der Bereich Sachbücher. Immer mehr junge Menschen beziehen ihre Informationen aus dem Internet. "Google-Verhalten" nennt die Bibliotheksleiterin das in Anlehnung an den Namen der beliebtesten Internetsuchmaschine. Ein weiterer Grund: "Immer mehr Menschen nutzen unser ständig wachsendes Online-Angebot", sagt Marita Dubke. Dort haben angemeldete Nutzer vom heimischen Computer aus nicht nur die Möglichkeit, Medien zu suchen und zu verlängern. Sie haben auch Zugriff auf ein großes Angebot an Büchern, Zeitungen und Zeitschriften, die sie direkt am PC lesen können. Bücher, die nicht in der Bibliothek selbst stehen, sind oft dort einzusehen. Doch nicht nur das: Nutzer können sich sogar Videos, Hörspiele oder E-Books (sofern man einen E-Book-Reader besitzt) herunterladen. Dieses Angebot soll über die nächsten Jahre stetig ausgebaut werden – und stärker in das Bewusstsein der Öffentlichkeit rücken. "Viele unserer Nutzer wissen gar nicht, welche Möglichkeiten sie bei uns im Internet haben", sagt Marita Dubke.

Insgesamt zeigt sich die 27-Jährige, die im Dezember 2008 die Leitung der Bibliothek übernahm, mit dem vergangenen Jahr zufrieden. Besonders stolz ist sie auf die Umgestaltung der Kinderbibliothek, die im November wiedereröffnet wurde, und die gute Zusammenarbeit mit ihrem aus sieben Mitarbeitern bestehenden Team. Für insgesamt rund 25000 Euro wurden neue Möbel, Bücher und Regale angeschafft und "Farbe ins Spiel gebracht", so Dubke.

Im vergangenen Jahr hat das Team der Stadtbibliothek auch ein neues Schulungskonzept erarbeitet, das die Mitarbeiter künftig verstärkt an Schulen vorstellen wollen. "Mit Informationskompetenz hoch hinaus..." lautet der Titel. Schüler aller Altersklassen sollen damit zum Thema Literatur- und Informationsbeschaffung sowie Speicherung und Bewertung von Rechercheergebnissen und Informationen geschult werden.

Besonders auf dem Gebiet der Informationskompetenz sieht Marita Dubke neue Herausforderungen für die Stadtbibliothek. Hier sei die Einrichtung künftig verstärkt in ihrer Rolle als Informationsdienstleister gefordert. Menschen müssten besonders angesichts der wachsenden Informationsflut lernen, damit richtig umzugehen. Wie kann ich richtig und zielgerichtet suchen? Wie sind die gefundenen Informationen zu bewerten und einzuordnen?, sind Fragen, auf die die Mitarbeiter der Stadtbibliothek Antworten geben wollen.

Traduction orale de la partie grisée

Día del Libro incompleto

ENRIQUE VILA-MATAS, *El País*, 20/04/2010

En mi viaje de ida y vuelta en un solo día a Liubliana -media Europa paralizada- no quería ir muy cargado y, además, a la hora de leer en el avión, deseaba concentrarme exclusivamente en el capítulo decimotercero de *Los años de las decisiones*, el gran libro de Reiner Stach sobre Kafka. El volumen pesaba 900 gramos y por su tamaño, además, parecía incompatible con las estrecheces de los mínimos espacios que encontramos en los asientos de los aviones de hoy en día, de modo que, poco antes de salir de casa, arranqué las hojas pertenecientes a ese capítulo y me las llevé por el mundo del volcán desordenado.

Tanto en el vuelo de ida como en el de vuelta leí y estudié a fondo el fajo de cómodas hojas portátiles que componían esa densa nube de ceniza que es el capítulo decimotercero, *América y de vuelta*, donde Stach comenta que nada hay tan difuso como la vida de Kafka, pues la vida y los sueños le servían al escritor de materia para la ficción, pero al mismo tiempo la ficción se infiltraba en la biografía. Todo eso me llevó a recordar el inventario de los sueños de Kafka que ha publicado Errata Naturae; un recuento sobrecogedor, sobre todo cuando comprendemos que ese material se infiltró directamente en su propia biografía (...).

De *Unfolding The Aryan papers* me han interesado especialmente las fotografías en las que, vestida al estilo de los años cincuenta, Louise Wilson se adentra en una estancia de Maggs, célebre librería de Londres. Los viejos volúmenes que rodean a Louise contienen primeras ediciones incompletas que están a la espera de restauración, de páginas que reparen lo que falta. Son ediciones cojas que, a las puertas mismas ya del Día del Libro, me han llevado a pensar en esa gran afirmación de la ausencia que es el *arte de lo no leído*, arte paralelo y actividad tan válida y estimulante como la lectura misma. No dejan de sorprenderme siempre los que van diciendo por ahí que han terminado de leer una novela, porque hay que ser bastante ingenuo para creer que abundan los libros completos. ¿Quién ha leído enteras, por ejemplo, las escrituras sagradas? Una particularidad del Talmud babilónico es que falta la primera página a cada uno de los tratados que lo componen. Preguntado el gran maestro Rabí Leví Yitzhak por el motivo de esa falta que obliga al lector a comenzar por la página dos, respondió: "Porque, por muchas páginas que lea el estudioso, nunca debe olvidar que no ha alcanzado aún la mismísima primera página".

[Hace sólo un momento me disponía a devolver a su lugar el capítulo arrancado a *Los años de las decisiones*, pero he cambiado de idea y voy a alinear el volumen tal como está -incompleto- en un sector especial de la biblioteca que ando organizando en el corredor de casa. Allí coloco tanto los libros a los que arranqué capítulos -no son muchos- como también todos aquellos -muchos más- a los que nada les quité, pero en los que, observando pesaroso su vuelo raso, echo en falta páginas que, de haber sido escritas, habrían podido acoger al menos un significado oculto del libro. En tales circunstancias, ¿no deberíamos el próximo viernes celebrar el Día del Libro incompleto? Haríamos así justicia a la clamorosa ausencia de tantas páginas esenciales, muchas de las cuales son las que precisamente busco y trato de imaginar cuando dedico mi tiempo al *arte de lo no leído*.]

http://www.corriere.it/cultura/08_luglio_04/premio_strega_giordano_35f2bcec-499c-11dd-9284-00144f02aabc.shtml

Corriere della sera

CONFERMATE LE VOCI DELLA VIGILIA. STACCATO REA. BIS DELLA MONDADORI DOPO AMMANITI

Strega, trionfa l'esordiente Giordano

È il più giovane vincitore. «Mi cambierà la vita? È già successo»

Alla fine vince la sorpresa che tutti aspettano. Dopo 62 anni un esordiente, Paolo Giordano, torna a vincere il Premio Strega. Nel premio degli editori, che non ha mai fatto della suspense la sua carta vincente, il 26enne autore del romanzo *La solitudine dei numeri primi* (Mondadori), ha conquistato 163 voti battendo Ermanno Rea, un signore della letteratura italiana, con *Napoli ferrovia* (Rizzoli) che si è fermato a 118. Lontani dai contendenti Diego De Silva, che ha avuto 22 voti con *Non avevo capito niente* (Einaudi), Cristina Comencini, 43, con *L'illusione del bene* (Feltrinelli) e Lidia Ravera, 20 con *Le seduzioni dell'inverno* (Nottetempo). Tra il gesso e la lavagna démodé, l'infinito chiacchiericcio nel Ninfeo di Villa Giulia, si affaccia il ministro Sandro Bondi: «Non ho pregiudizi, i vecchi schemi politici non hanno senso».

Giusto in tempo per la diretta tv che governa la serata arriva anche il sindaco Gianni Alemanno. Orfani di Anna Maria Rimoaldi, scomparsa nell'agosto 2007 e che per vent'anni ha garantito agli editori, con la sua inflessibile discrezione, che i vincitori del premio estivo fossero chiari già in inverno, l'attesa di ieri sera sapeva già di novità, con le consuete sindromi e qualche dubbio. Che fine avrebbe fatto il pacchetto dei voti che la Rimoaldi controllava? Tullio De Mauro, che l'ha sostituita al vertice della Fondazione Belloni, ha ripetuto spesso di non aver raccolto questa eredità. La signora disponeva soprattutto di una zona grigia di «amici della domenica» ottuagenari, ma certo calmierava gli equilibri, ordinando alternanze editoriali precise: Mondadori-Einaudi un anno, Rizzoli-Bompiani l'altro, Feltrinelli e gli altri negli intervalli.

Saltato l'equilibrio, la Mondadori ha avuto buon gioco, nonostante la fresca vittoria di Nicolò Ammaniti nel 2007, nel lanciare a testa bassa la carta giovanilistica di Giordano, blindando i voti di scuderia della Einaudi, lasciando a Diego De Silva il minimo per non sfigurare. Fatta saltare la legge dell'alternanza, ora il pericolo è che lo Strega diventi un premio casalingo per Mondadori ed Einaudi che (da sole) controllano la maggioranza dei voti. Lo scontro generazionale è sembrato uno degli equivoci di questa strana edizione. Giordano, presentato come la novità opposta alla sclerosi di un premio ingessato, ha infatti incassato la messa a frutto del più antico dei giochi di squadra. Certo, 26 anni, è un'età fantastica da spendere a livello mediatico. Ma pochi hanno ricordato che lo Strega non è mai stato un premio «alla carriera».

Anche il primo vincitore, Ennio Flaiano, nel 1947, era un esordiente e di anni ne aveva 37. E nell'elenco figurano Alberto Bevilacqua vincitore a 34 anni, Raffaele La Capria e lo stesso Ammaniti a 39, Melania Mazzucco a 37, Cesare Pavese a 42. Altro che «carriera», piuttosto un premio che consacrava il successo di uno scrittore. Fortissimo è apparso invece lo scontro tra gruppi letterari, con Giordano sostenuto almeno in parte dalla scuola Holden di Baricco, che magari prima o poi finirà di leggere il romanzo che ha detto di aver lasciato a metà, perduto su un aereo, e da tutto il gruppo della rivista *Nuovi Argomenti*. Ad Ermanno Rea non sono bastati i semi lasciati lungo tutta la sua opera, «da *Mistero napoletano* a *L'ultima lezione*» come ha scritto Andrea Di Consoli.

Paolo Fallai
stampa | chiudi

Traduction orale de la partie grisée

